

Aides à l'embauche et plan de relance

aides	objet	employeurs concernés	montant aide mensuelle	montant aide annuelle	durée de l'aide	période concernée	démarches à engager
Prime alternance	contrat apprentissage	entreprises qui recrutent un apprenti quel que soit son âge, sa situation de santé ou le niveau du diplôme visé	prime de 6 000 euros			2024	il suffit de déposer le contrat d'apprentissage auprès de l'opérateur de compétences (OPCO)
Parcours Emploi Compétences "Jeunes" (les renouvellements sont prioritaires aux contrats initiaux, les contrats initiaux sont possibles uniquement dans l'associatif ou dans le sanitaire et social)	embauche en CDD 9 mois ou CDI	secteur associatif	20h à 26h prises en charge à 40% (soit 411,86€ pour 20h) ou à 50% si formation qualifiante	411,86 € x12 (pour 20h hebdomadaires à 40%) = 4942,32 €	jusqu'à 24 mois	2024	Contacteur le Service Public de l'Emploi (France Travail, Mission Locale, Cap Emploi)
Contrat Initiative Emploi "Jeunes" (uniquement pour jeunes résidant en QPV)	CDD de 6 mois ou CDI	employeurs du secteur marchand	30h prise en charge à 35% (soit 303,10 €)	303,10 € x6 = 1818,6 €	pendant 6 mois	2024	Contacteur le Service Public de l'Emploi (France Travail, Mission Locale, Cap Emploi)
Emplois Francs	CDD d'au moins 6 mois ou CDI	employeurs du secteur marchand et associations embauchant un demandeur d'emploi résidant en QPV		2 500 € pour un CDD et 5 000 € par an pour un CDI	6 mois pour un CDD, 3 ans pour un CDI	Jusqu'au 31/12/2024	Cerfa téléchargeable sur : https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emplois-francs - à transmettre à France Travail